



Nouveaux programmes et nouvelles épreuves en Langues Vivantes au baccalauréat

publié le 07/06/2012

Baccalauréat 2013

Descriptif :

Épreuves de langues vivantes au baccalauréat général et technologique (hors TMD, STAV et hôtellerie) applicables à compter de la session 2013.

Sommaire :

- La partie écrite
- La partie orale
- Coefficients et durée des épreuves par série
- Les notions du cycle terminal
- Ressources

Épreuves de langues vivantes au baccalauréat général et technologique (hors TMD, STAV et hôtellerie) applicables à compter de la session 2013. [↗](#)

Niveau attendu :

- ▶ B2 « niveau avancé ou indépendant » pour la langue choisie en LV1
- ▶ B1 « niveau seuil » pour la langue choisie en LV2 (en série L vers B2 pour LELE, B2 pour LVA)
- ▶ A2 « niveau intermédiaire ou usuel » pour la langue choisie en LV3

Les épreuves de langues vivantes obligatoires comprennent deux parties : une partie écrite et une partie orale.

● La partie écrite

Cette partie de l'épreuve a pour objectif l'évaluation de l'aptitude à la compréhension de la langue écrite et à l'expression écrite.

○ Compréhension de l'écrit

Cette sous-partie est sur 10 points, au ½ point près et prend appui sur un, deux ou trois documents en langue étrangère. Ces documents peuvent relever de différents genres (extraits d'œuvres littéraires ou d'articles de presse notamment) ; ils peuvent être informatifs, descriptifs, narratifs ou argumentatifs. Ils renvoient à des notions du programme sans exiger des connaissances trop spécifiques. Certains documents peuvent comporter des éléments iconographiques.

La longueur cumulée des textes ne pourra pas être inférieure à 2 800 signes en LV1 et 2 100 signes en LV2. Elle n'excédera pas 4 900 signes en LV1 et 4 200 signes en LV2, blancs et espaces compris.

1 100 signes en LV1 et 900 signes en LV2 pour le chinois et le japonais - furigana non compris.

900 signes en LV1 et 700 signes en LV2 pour le chinois et le japonais - furigana non compris.

Le protocole d'évaluation, diversifié et gradué, vise à vérifier l'aptitude du candidat à :

Pour l'épreuve de LV1 et LV2 (niveau B1) :

- identifier le sujet ou la thématique générale des différents documents.
- repérer dans un ou plusieurs documents des informations importantes relatives à un thème ou une

problématique donnés.

- comprendre :
 - les événements ou informations essentiels présents dans les documents.
 - les liens logiques, chronologiques, thématiques entre les informations ou événements relatés ou évoqués dans les documents
 - les motivations et réactions des personnages, du narrateur ou de l'auteur quand elles sont clairement exprimées.
 - les conclusions d'une argumentation.

Uniquement pour l'épreuve de LV1 (niveau B2) :

- comprendre les détails significatifs d'un document informatif ou factuel.
- percevoir les points de vue, les opinions, les contrastes dans les documents et/ou dans leur mise en relation.

○ Expression écrite

Cette sous partie est sur 10 points, au ½ point près. Elle est évaluée à l'aide d'une ou plusieurs tâches correspondant aux niveaux de compétence suivants et prend la durée de l'épreuve :

Pour l'épreuve de LV1 et LV2 (niveau B1) :

- À partir des indications données, le candidat rédige un ou plusieurs textes construits, prenant appui sur des événements, des faits ou des prises de position qu'il aura identifiés dans les documents servant de support à l'épreuve de la compréhension.
- Est évaluée essentiellement l'aptitude du candidat à rédiger, dans une langue correcte et directement compréhensible, un ou des textes cohérents et clairement articulés.

Uniquement pour l'épreuve de LV1 (niveau B2) :

- Le candidat construit une argumentation personnelle à propos d'un thème en relation avec les documents servant de supports à l'évaluation de la compréhension de l'écrit ou à partir d'un nouveau document « tremplin » en relation thématique avec les documents-supports de la compréhension écrite, et qui permet de contextualiser et de nourrir l'expression.
- Est évaluée essentiellement l'aptitude du candidat à exprimer de façon nuancée et argumentée une opinion ou un avis, en présentant clairement, dans une langue correcte aussi précise que possible, les avantages ou les inconvénients d'une proposition, les points forts et les limites d'une prise de position.

● La partie orale

Toutes les épreuves doivent être conduites dans un esprit positif, en mettant le candidat en situation de confiance et en évitant de le déstabiliser.

Pour chaque épreuve, l'examineur établit son évaluation à partir de celle des fiches d'évaluation présentées ci-après l'article qui correspond à la langue (LV1, LV2, LV3), à la nature et au statut de l'épreuve.

Dans tous les moments d'expression orale en langue étrangère, il est attendu du candidat qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, donner brièvement des justifications ou des explications et développer une argumentation.

On valorisera la capacité à varier la formulation. Le candidat devra pouvoir communiquer avec une aisance raisonnable dans une langue simple. Il devra s'exprimer dans une langue grammaticalement acceptable en fonction du niveau d'exigence de l'épreuve et avoir acquis une prononciation claire et une intonation pertinente. Pendant la phase de prise de parole en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire, même si sa présentation comporte quelques hésitations, voire de brefs silences. Dans les épreuves où les candidats apportent des documents, ils fournissent deux exemplaires des documents qui ne sont pas pris dans un manuel scolaire. Si les candidats ne présentent aucun document, l'examineur le mentionne au procès-verbal et propose aux candidats plusieurs documents entre lesquels il leur demande de choisir.

○ Modalités de l'épreuve facultative LV3 (ES, L, S) ou LV3 de spécialité (L)

- Temps de préparation : 10 minutes
- Durée de l'évaluation : 20 minutes
- Durée totale : 30 minutes

Niveau attendu : A2 « niveau intermédiaire ou usuel ».

L'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation de cette épreuve.

Le candidat présente à l'examineur la liste des notions (voir page 7) du programme qu'il a étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées. L'examineur choisit l'une de ces notions.

Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de 10 minutes pour présenter cette notion. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

○ Épreuves orales de contrôle

Références : [BO n°9 du 1er mars 2012](#) ↗

- Temps de préparation : 10 minutes
- Durée de l'évaluation : 20 minutes
- Durée totale : 30 minutes

Coefficient identique à celui de l'épreuve écrite correspondante du premier groupe d'épreuves.

L'évaluation prend appui sur un document découvert par le candidat au moment de l'épreuve. Il se rapporte à l'une des notions du programme (voir page 7). Ce document peut relever de genres très différents (image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question invitant le candidat à prendre position sur un sujet d'actualité ou un phénomène de société, etc.).

Le candidat présente à l'examineur la liste des notions du programme qu'il a étudiées dans l'année.

L'examineur propose au candidat deux documents, qui se rapportent chacun à une notion différente de cette liste.

Le candidat choisit l'un de ces documents et dispose ensuite de 10 minutes pour organiser ses idées et préparer son propos. L

e document, qui ne donne pas lieu à un commentaire formel, doit permettre au candidat de prendre la parole librement. Cette prise de parole en continu, qui n'excède pas 10 minutes, sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

Pour chaque candidat, l'examineur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation publiée en annexe correspondant à la langue concernée, LV1 ou LV2.

Dans la mesure du possible, on privilégiera une organisation de l'épreuve « sur écran » qui permet une meilleure présentation aux candidats des documents, en particulier iconographiques. Si l'épreuve prend appui sur un document imprimé, l'examineur veille à ce que le candidat restitue le document en fin d'épreuve.

○ Épreuves orales pour les séries ES, S et les séries technologiques (hors STAV, TMD et Hôtellerie)

Pour la LV1 et la LV2, l'évaluation de l'oral représente la moitié de la note totale du candidat.

Cette évaluation se déroule pendant le temps scolaire. Deux situations d'évaluation sont organisées pour chacune des deux langues.

Compréhension de l'oral (LV1 et LV2)

Durée : 10 minutes (le temps d'écoute n'est pas inclus dans cette durée)

Cette évaluation a lieu dans le cadre habituel de formation de l'élève. Elle est annoncée aux élèves.

Les enseignants l'organisent au cours du deuxième trimestre de l'année de terminale sur des supports, audio ou vidéo, qu'ils sélectionnent en fonction des équipements disponibles dans les lycées et des apprentissages effectués par les élèves. Elle s'appuie sur des documents enregistrés liés aux notions du programme mais non étudiés précédemment en classe.

Il pourra s'agir de monologues, de dialogues, de discours, de discussions. Il pourra s'agir d'extraits d'émissions de radio, de documentaires, de films, de journaux télévisés.

Il ne s'agira en aucune façon d'enregistrements issus de manuels ou de documents conçus pour être lus.

La durée de l'enregistrement n'excédera pas une minute trente.

Le titre donné à l'enregistrement est communiqué aux candidats.

Les candidats ont trois écoutes de l'enregistrement, séparées chacune d'une minute. Ils peuvent prendre des notes pendant chaque écoute. Ils disposent ensuite de dix minutes pour rendre compte par écrit en français de ce qu'ils ont compris, sans exigence d'exhaustivité.

Le professeur peut également choisir d'évaluer les candidats à partir de deux documents. Dans ce cas, la longueur n'excédera pas une minute trente pour l'ensemble des documents et on veillera à ce qu'ils soient de nature différente : dialogue et monologue.

Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée. Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen. À l'issue de cette évaluation, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

Expression orale (LV1 et LV2)

- Temps de préparation : 10 minutes
- Durée de l'évaluation : 10 minutes
- Durée totale : 20 minutes

Les enseignants organisent cette évaluation au dernier trimestre de l'année de terminale. Elle est annoncée aux candidats. Le candidat tire au sort une des notions (voir page 7) du programme étudiées dans l'année. Après 10 minutes de préparation, il dispose d'abord de 5 minutes pour présenter cette notion.

Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par le professeur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 5 minutes.

Pour chaque candidat, le professeur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée. Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen. À l'issue de cette évaluation, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

○ Épreuves orales pour la série L

Langue Vivante orale obligatoire (LV)

- Temps de préparation : 10 minutes
- Durée de l'épreuve : 20 minutes
- Durée totale : 30 minutes

Le candidat présente à l'examineur la liste des notions (voir page 7) du programme qu'il a étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées.

L'examineur choisit l'une de ces notions.

Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de 10 minutes maximum pour présenter cette notion.

Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

Langue Vivante d'Approfondissement (LVA)

Epreuve

- Temps de préparation : 10 minutes
- Durée de l'épreuve : 30 minutes
- Durée totale : 40 minutes

Le niveau attendu : C1 pour les LV1 et B2 pour les LV2.

Le candidat a choisi deux des notions (voir page 7) étudiées dans l'année et a constitué pour chacune d'elles un dossier comportant deux documents étudiés en classe et un document de son choix qui illustre ou complète cette notion.

L'examineur choisit l'une des notions.

Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose de 10 minutes pour présenter son dossier et justifier ses choix. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 20 minutes.

L'enseignement approfondi permet à l'élève d'intensifier sa pratique des langues tout particulièrement à l'oral. Il offre au professeur un cadre privilégié pour mettre en place des modalités de travail innovantes :

- suivre et exploiter des conférences et des émissions radio ou télédiffusées ;
- prendre part à des débats et des tables rondes ;
- réaliser des expositions photographiques, des films d'animation, des courts-métrages, des interviews ou des reportages ;
- créer et animer un forum sur internet, des blocs-notes numériques audio, des cartes postales sonores numériques, des bandes dessinées et des livres numériques ;
- commenter, dans les conditions du direct, une manifestation culturelle ou sportive ;
- participer à un projet d'échanges scolaires et culturels avec un autre établissement partenaire ;
- mettre en scène des situations de médiation ; etc.

Contenu

Références : [Bulletin officiel spécial N°9 du 30 septembre 2010](#) 

L'enseignement approfondi permet à l'élève d'intensifier sa pratique des langues tout particulièrement à l'oral. Il offre au professeur un cadre privilégié pour mettre en place des modalités de travail innovantes :

- suivre et exploiter des conférences et des émissions radio ou télédiffusées ;
- prendre part à des débats et des tables rondes ;
- réaliser des expositions photographiques, des films d'animation, des courts-métrages, des interviews ou des reportages ;
- créer et animer un forum sur internet, des blocs-notes numériques audio, des cartes postales sonores numériques, des bandes dessinées et des livres numériques ;
- commenter, dans les conditions du direct, une manifestation culturelle ou sportive ;
- participer à un projet d'échanges scolaires et culturels avec un autre établissement partenaire ;
- mettre en scène des situations de médiation ; etc.

Tout en abordant les notions culturelles du programme, il s'agit d'en approfondir certains aspects - y compris dans une approche complémentaire et contrastive des langues pratiquées.

Le passage d'une langue à l'autre, le travail en réseau grâce aux technologies de la communication et la mobilité internationale enrichissent le parcours de l'élève. Ces modalités confèrent davantage d'aisance et d'autonomie à une pratique de la langue en phase avec le monde contemporain.

Ces nouvelles formes de travail impliquent l'exposition à une langue riche et authentique ainsi qu'une maîtrise approfondie des outils TICE pour créer et animer un diaporama, élaborer et modérer un site ou un forum internet, télécharger des séquences et des émissions, enregistrer et retravailler du son et des images.

Littérature étrangère en langue étrangère

Epreuve

- Temps de préparation : 10 minutes (qui s'ajoutent aux 10 minutes de temps de préparation de l'oral auquel il est accolé).
- Durée de l'épreuve : 10 minutes maximum.
- Durée totale : 20 minutes accolées à la LV ou LVA.

Cette évaluation s'effectue à la suite de l'épreuve obligatoire ou de l'épreuve de spécialité de la langue choisie par le candidat pour cet enseignement.

Le temps de préparation pour cette évaluation s'ajoute au temps de préparation de l'épreuve obligatoire ou de spécialité.

Le candidat a choisi deux des thématiques du programme de littérature étrangère en langue étrangère et a constitué pour chacune d'elles un dossier composé de trois textes extraits d'une ou plusieurs œuvres étudiées (roman, théâtre, poésie). Il y a ajouté tout document qui lui semble pertinent pour analyser la réception de la ou des œuvre(s) (extrait de critique, adaptation, illustration iconographique, etc.).

L'examineur choisit l'une de ces thématiques immédiatement après l'épreuve obligatoire ou de spécialité.

Le candidat dispose d'abord de 5 minutes pour présenter le dossier portant sur la thématique choisie par l'examineur et pour justifier son choix de documents.

Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 5 minutes.

Au cours de cette évaluation, le candidat doit montrer qu'il perçoit les enjeux des textes sur lesquels il est interrogé et les spécificités de la littérature en langue étrangère qu'il a étudiée. On attend aussi qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue et développer une argumentation.

Contenu

Références : [Bulletin officiel spécial N°9 du 30 septembre 2010](#) 

L'enseignement spécifique de littérature étrangère en langue étrangère vise à développer le goût de lire et à augmenter l'exposition de l'élève à la langue en lui donnant accès à un certain niveau d'abstraction et de subtilité. L'étude de la littérature étrangère ouvre un nouvel espace pour une pratique accrue de la langue par l'entraînement et la mise en œuvre de toutes les activités langagières.

Il s'agit aussi d'initier les élèves aux réalités les plus structurantes de la littérature de la langue étudiée : les grands mouvements littéraires et les principales thématiques portés par de grands auteurs, dans le récit, la poésie et le théâtre.

Dans le temps imparti pour cet enseignement, il ne peut être question d'une approche exhaustive. Il s'agit essentiellement de construire des repères solides chez les élèves, de leur donner le goût et l'envie d'aller plus loin, de les familiariser avec la lecture et de les entraîner à la lecture suivie.

Approches

Les grands mouvements littéraires, parce qu'ils rejoignent les moments esthétiques, philosophiques et politiques, inscrivent la littérature dans le cours général de l'Histoire. Ils permettent de situer les œuvres et les auteurs dans une société vivante, et dans une chronologie porteuse de sens. Dès lors qu'ils traversent les cultures, ils offrent la possibilité de croiser les regards, les œuvres et les langues.

Ces mouvements littéraires sont abordés au travers du récit, de la poésie et du théâtre. L'importance respective de chacun de ces genres varie selon les cultures et les époques.

Cette double approche, historique et par genre, permet de dégager la façon spécifique dont chaque littérature s'est produite dans une histoire singulière, soit en inventant une forme qui lui reste propre ou au contraire la déborde, soit en s'emparant de formes nées ailleurs pour leur imprimer un tour particulier. Apparaissent alors des domaines d'influence et de confluence que l'approche comparative permet de mettre en évidence.

Thématiques

En fonction de leur histoire propre et des cultures dont elles sont l'expression, les littératures ont exploré de façon inégale les thématiques proposées ci-après. Le professeur choisit pour chacune des classes du cycle terminal un itinéraire cohérent et structurant.

Je de l'écrivain et jeu de l'écriture

- autobiographie, mémoires, journal intime ;
- l'écrivain dans sa langue, l'écriture comme jouissance esthétique, l'expression des sentiments, la mise en abyme.

La rencontre avec l'autre, l'amour, l'amitié

- le roman épistolaire, l'amour courtois, la poésie mystique, élégiaque ;
- les jeux de l'amour, le couple et le double.

Le personnage, ses figures et ses avatars

- héros mythiques ou légendaires, figures emblématiques ;
- héros et anti-héros, la disparition du personnage.

L'écrivain dans son siècle

- roman social, roman policier, la littérature de guerre et d'après-guerre, l'essai, le pamphlet, la satire ;
- le débat d'idées, l'engagement et la résistance, la transgression, la dérision, l'humour.

Voyage, parcours initiatique, exil

- les récits d'exploration, d'évasion, d'aventure, le roman d'apprentissage ;
- le déracinement, l'errance, le retour.

L'imaginaire

- l'étrange et le merveilleux, le fantastique, la science-fiction ;
- l'absurde, l'onirisme, la folie, la métamorphose.

Activités

Lire

Les deux années du cycle terminal permettent d'amener les élèves à « entrer dans la lecture », et notamment de les préparer à lire des œuvres intégrales. La lecture cursive autonome d'au moins une œuvre en langue étrangère dans l'année est recommandée. Les élèves tireront profit des ressources offertes par les centres de documentation et d'information, les bibliothèques et médiathèques. La lecture d'extraits significatifs d'une même œuvre permet d'une part d'entraîner à la lecture cursive, d'autre part de découvrir des œuvres majeures représentatives.

Écouter, regarder

Entendre ou voir une œuvre jouée facilite ou enrichit sa réception tout en développant la compréhension de l'oral. Les élèves tirent le plus grand bénéfice d'une confrontation à des supports et des situations variés. Les lectures publiques, les livres audio, les adaptations radiophoniques, cinématographiques, théâtrales ou musicales sont autant de moyens susceptibles de créer une sensibilité au fait littéraire.

Interpréter

L'œuvre est interrogée aussi par la manière dont elle est lue (critiques), interprétée ou adaptée (réécritures, mises en scène, chanson) au théâtre, au cinéma, à l'opéra, etc. On peut suivre ainsi les multiples transformations d'une œuvre, d'un mythe ou d'un personnage. Des activités variées permettent une appropriation active de ce travail :

- mémoriser et mettre en voix un texte avec une illustration musicale ;
- enregistrer un feuilleton radiophonique à partir d'une nouvelle ;
- réaliser un message radiophonique ou télévisuel pour faire partager un coup de cœur pour un auteur ou un livre, annoncer la diffusion de l'adaptation cinématographique d'une œuvre littéraire ;
- interpréter un personnage de roman mis en scène dans un autre lieu, un autre contexte ou une autre époque, etc.

Écrire

L'écriture est fondamentale dans la pratique de la langue : il s'agit de mettre en œuvre autour de tâches communicatives complexes les connaissances et les compétences que l'élève a acquises.

L'apprentissage de l'écriture fait l'objet d'un entraînement méthodique et régulier, à travers des travaux variés tels que :

- écrire à la manière de. ;
- changer une clause de chapitre ;
- étoffer un dialogue, une description ;
- introduire un personnage supplémentaire dans le récit ;
- changer de point de vue ;
- préparer, réaliser et rendre compte d'une interview de l'auteur ;
- animer un blog littéraire ou un café littéraire virtuel ;
- rédiger la quatrième de couverture ou l'avant-propos ;
- élaborer un scénarimage ou des didascalies pour l'adaptation au théâtre ou au cinéma ;
- exploiter des recherches complémentaires pour rédiger l'article du critique littéraire, etc.

● Coefficients et durée des épreuves par série

○ Les séries ES, S

LV1 : coefficient 3, LV2 : coefficient 2

Durée

- Partie écrite (moitié de la note globale) :

LV1 : 3 heures et LV2 : 2 heures

- Partie orale (moitié de la note globale) pour la LV1 et LV2 :
 - Compréhension orale : 10 minutes (25% de la note de la partie orale) ;
 - Expression orale 20 minutes : 10 de préparation, 5 d'expression en continu, 5 d'expression en interaction (25% de la note de la partie orale).

○ La série L

LV1 et LV2 : coefficient 4

Durée

- Partie écrite (moitié de la note globale) pour la LV1 et LV2 : 3 heures.
- Partie orale (moitié de la note globale) pour la LV1 et LV2 :

- Expression orale seule : 30 minutes (10 de préparation, 10 d'expression en continu, 10 d'expression en interaction).
- LV1 ou LV2 + LVA (coefficient 4) : 40 minutes (10 de préparation, 10 d'expression en continu, 20 d'expression en interaction).
- LELE (coefficient 1) : 20 minutes (10 de préparation, 5 d'expression en continu, 5 d'expression en interaction). Cette arpeuve est accolée à la LV, ou LV + LVA.

○ Les séries technologiques (hors STAV, TMD et Hôtellerie)

Coefficients

ST2ID, STL et STD2A

- LV1 : coefficient 2 ;
- LV2 : facultative de 2013 à 2016, obligatoire à partir de 2017.

ST2S

- LV1 : coefficient 2 ;
- LV2 : facultative en 2013 mais obligatoire à partir de 2014.

STMG

- LV1 : coefficient 3 pour communication et gestion des ressources humaines ainsi que mercatique et comptabilité et finance d'entreprise, coefficient 2 pour gestion des systèmes d'information ;
- LV2 : coefficient 3 pour communication et gestion des ressources humaines, coefficient 2 pour gestion des systèmes d'information et mercatique et comptabilité et finance d'entreprise.

Durée

- Partie écrite (moitié de la note globale) pour la LV1 et LV2 : 2 heures
- Partie orale (moitié de la note globale) pour la LV1 et LV2 :
 - Compréhension orale : 10 minutes (25% de la note de la partie orale) ;
 - Expression orale 20 minutes : 10 de préparation, 5 d'expression en continu, 5 d'expression en interaction (25% de la note de la partie orale).

● Les notions du cycle terminal

Bulletin officiel spécial N°9 du 30 septembre 2010 [↗](#)

Gestes fondateurs et mondes en mouvement

Cette entrée permet de décoder la complexité des référents culturels qui sous-tendent les langues vivantes tant en parcourant leur histoire qu'en posant les enjeux du monde contemporain.

Chaque notion du programme est abordée à travers le prisme d'un ou de plusieurs domaines proposés ci-après.

- Arts (architecture, cinéma, musique, peinture, photographie)
- Croyances et représentations
- Histoire et géopolitique
- Langue et langages
- Littérature
- Sciences et techniques
- Sociologie et économie

Ce croisement permet de problématiser le sujet abordé. Il est au cœur du projet de séquence et facilite l'appropriation des compétences linguistiques et pragmatiques en contexte. On veillera à ancrer la problématique du

projet de cours dans l'une des quatre notions :

○ Mythes et héros

Le mythe évoque la condition humaine dans son ensemble, son histoire transmise d'abord oralement et souvent incarnée par un héros, un lieu ou une communauté. Interroger les mythes, c'est s'intéresser aux héros et aux récits qui fondent une identité collective. Le caractère universel du mythe permet de mettre en évidence la façon particulière dont chaque aire culturelle interprète l'expérience humaine et construit des œuvres pour l'exprimer. Chaque époque emprunte et réactualise certains mythes ou en crée de nouveaux.

Le héros peut être un personnage fictif ou réel qui a marqué la tradition, l'histoire, la vie quotidienne. La culture populaire et la contre-culture ne cessent de produire leurs propres héros (folklore, bandes dessinées, etc.).

○ Espaces et échanges

Une société peut être abordée du double point de vue de sa cohésion et de son ouverture, ce qui amène à s'interroger sur son inscription dans le monde. La géographie des circuits commerciaux et des réseaux d'influence, mais aussi les découvertes et la conquête de terres nouvelles constituent des aires culturelles qui dépassent souvent les frontières des États.

La frontière comme limite entre deux espaces sera vue tantôt comme protection contre l'autre ou au contraire ouverture et appel vers un espace plus grand. L'espace peut évoluer et prendre des contours variés :

réappropriation des espaces symboliques, perte des repères dans les villes mondes, invention de nouveaux modèles d'échanges, constitution de grands ensembles régionaux, espaces réels, espaces virtuels.

On constate aujourd'hui qu'en dépit d'une grande inégalité au niveau des développements, le monde n'a jamais été aussi intégré, tant les liens de toute nature entre peuples et pays sont devenus étroits. Les échanges de toutes sortes, les « emprunts » de langue à langue, de culture à culture en littérature, dans les arts, les sciences, les techniques, la philosophie, la religion, les institutions politiques et sociales et plus généralement dans les usages quotidiens, ont pris une nouvelle ampleur dans l'unification des espaces et des peuples, des langues et visions du monde. Chaque société est ainsi travaillée par des conflits entre particulier et universel, que recourent souvent des oppositions entre tradition et modernité.

○ Lieux et formes du pouvoir

Le pouvoir est à la fois source de l'intégration politique, sociale et personnelle et révélateur des tensions et des conflits au sein du groupe. Le pouvoir s'exerce à travers un ensemble de relations complexes subies ou acceptées, souvent intériorisées. Le pouvoir implique aussi des contre-pouvoirs : comment limite-t-on le pouvoir, comment lui résiste-t-on ?

Cette notion peut être abordée à titre d'exemple sous les angles suivants :

- lieux institutionnels emblématiques du pouvoir (Cour, château, parlement, prison, tribunal, capitales, etc.) ;
- pouvoir des médias (la presse, « quatrième pouvoir », l'opinion publique, etc.) ;
- goût du pouvoir et résistance au pouvoir (les personnalités qui font l'histoire, les grandes figures, la désobéissance civile, la guerre et le pacifisme) ;
- pouvoir et conquêtes (luttres pour l'égalité et la liberté, conquêtes et reculs ; la question de la parité ; le droit de vote) ;
- arts et pouvoir (sa représentation, sa mise en scène ; la soumission : louanges, art officiel ; la dénonciation : satire, fable, caricature) ;
- langue et pouvoir.

○ L'idée de progrès

Considéré comme outil principal d'orientation dans la complexité du monde, le concept de progrès a accompagné les grands moments de l'histoire. Il traverse et bouscule les héritages et les traditions, entraînant une grande variété de processus d'évolution ainsi que des résistances face au changement. Relayé par un développement des technologies de pointe, une accélération des avancées scientifiques et techniques, le culte de la nouveauté et du progrès fait l'objet, ces dernières décennies, d'une prise de conscience accrue des conséquences possibles qui en

résultent.

À partir de documents authentiques de toute nature, contemporains ou antérieurs, il convient de donner aux élèves des éléments de contextualisation qui leur permettent d'établir des relations pour mieux appréhender les enjeux relatifs à l'idée de progrès.

Cette notion permet notamment d'aborder :

- les effets du progrès sur le fonctionnement des sociétés (nouvelles libertés, nouvelles contraintes et nouvelles aliénations) ;
- l'impact sur les codes de la communication (évolution des langues et langages) ;
- l'éthique du progrès et la responsabilité ;
- la vision diachronique des arts et des techniques ;
- la notion de modernité et d'avant-garde dans les arts ;
- l'illusion du progrès, les utopies.

● Ressources

Pour trouver

- des établissements étrangers avec lesquels échanger [etwinning](#) .
- des documents appropriés pour la compréhension orale : [audiolingua](#) .
- des réponses sur [Eduscol](#)  (voir en particulier les pages 12 et 13 du document FAQ).

Ce travail vous est proposé par Valérie Vidal, professeur d'espagnol aux Lycées René Josué Valin et St Exupéry de La Rochelle.